

Bernard GUILLITTE
Conseiller Communal MR

Namur, le vendredi 25 août 2023

Monsieur Maxime PREVOT
Bourgmestre
Madame Laurence LEPRINCE
Directrice générale
Ville de Namur

N. Réf : Question CP 05092023 canons effaroucheurs.doc

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,



Concerne : **Inscription de points à l'ordre du jour du Conseil de police du 5 septembre 2023**

Puis-je vous demander d'inscrire ce point complémentaire à l'ordre du jour du conseil de police de la séance du 5 septembre 2023 ?

En vous remerciant d'avance je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice générale, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Article 187 du Règlement général de police relatif aux appareils détonateurs

Monsieur le Bourgmestre,
Chers Collègues,

Ma question de ce jour fait suite à une question écrite au Collège durant le mois de juillet concernant l'utilisation des appareils détonateurs ou canons effaroucheurs.

J'ai sollicité connaître le nombre de demandes introduites par des utilisateurs auprès de Monsieur le Bourgmestre, comme le prévoit notre article 187 du Règlement général de police relatif aux appareils détonateurs, et ce durant une année.

Ce ne fut une surprise d'apprendre qu'aucune demande n'avait été introduite et ce malgré l'utilisation de ce type d'équipement par des agriculteurs namurois.

Visiblement notre réglementation n'est pas connue de ceux-ci.

La presse a pourtant fait l'écho de tapage nocturne fin du mois d'avril et début mai à Temploux d'un appareil qui ayant été mal réglé ou étant déréglé, importunait les riverains.

Cet appareil était toutefois situé sur la zone de Jemeppe et sa police a fait couper le dispositif. Il est vrai qu'entre Temploux et Spy, il n'y a qu'un champ.

Mon souhait n'est pas de légiférer sur l'ensemble du territoire régional mais, je pense qu'il conviendrait de revoir notre RGP ou de faire connaître les dispositions de celui-ci auprès des agriculteurs.

Je ne remets pas en cause l'utilisation de ces canons qui sont bien utiles pour effaroucher les oiseaux, voire les sangliers, lors de la période des semis ou pour certaines cultures. Principalement en agriculture biologique.

Les épouvantails ne font plus peur à personne.

J'ai consulté quelques règlements de police d'autres zones et d'une manière générale l'utilisation des canons d'alarme ou appareil à détonation n'est pas soumis à autorisation pour autant que les exigences du règlement soient respectées comme celles concernant :

- la période d'utilisation (interdiction en soirée à partir de 20h00 jusque 07h00 voire 08h00 en matinée) ;
- la fréquence des détonations (espacées de 2 minutes à 8 minutes) ;
- les distances minimales d'installation (200 m à 500 m des habitations).

Des dérogations à ces règles sont parfois possibles avec une autorisation du Bourgmestre.

Ma question est simple, ne convient-il pas de revoir notre règlement de police et de s'inspirer des exemples d'autres zones ?

Et par après, de le faire connaître auprès des agriculteurs et cultivateurs namurois.

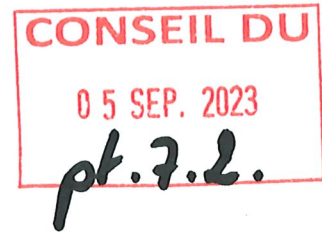
D'avance je vous remercie de votre réflexion à ce sujet.

Bernard GUILLITTE,
Conseiller Communal.

Sources :
RGP ZP Centre Ardenne
RGP ZP Brabant wallon Est
RGP ZP Wavre
RGP ZP des Hauts-Pays (Dour)
RGP ZP Haute Senne



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur



Inscription d'un point complémentaire – Conseil Zone de Police du 5 septembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil de notre Zone de Police du 5 septembre 2023 le point suivant :

Les mesures de lutte contre l'insécurité (routière)

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Le 29 juin 2021 j'intervenais lors de conseil de Police sur l'irrespect en matière de sécurité routière et comportements qui engendrent à la fois, des situations de danger à l'égard des usagers « faibles » tenant compte également de nuisances notamment sonore pour les riverains mais également environnementales plus globalement. Sur ce dernier aspect la Ville de Charleroi vient d'ailleurs de prendre une série de mesures pionnière en Wallonie.

J'évoquais alors le phénomène des rodéos urbains et autres concours de vitesse qui s'amplifiait à Namur.

Un accident s'est produit ce mois d'août dans le quartier Germinal ... Ce fait malheureux et plus que regrettable n'est par ailleurs pas un cas isolé. En effet, ce même dernier mois, un conducteur a volontairement foncé sur des piétons dans le quartier de la gare.

Ces faits qui dépassent d'ailleurs largement celle de la sécurité routière nous obligent à porter cette problématique au cœur de nos préoccupations. Des réponses - en termes de dispositifs à la fois matériel, humains et légistique - doivent impérativement être apportées.

Des réflexions sont-elles en cours à ce sujet ? Quels sont les constats et recommandations de nos services de Police ?

Par ailleurs, vous aviez indiqué votre volonté d'organiser des réunions de participation citoyenne sur ce volet sécurité au sein de nos villages et quartiers en y associant également les élus locaux. Pourriez-vous nous indiquer s'il y a bien une volonté de reprendre ces rencontres (suspendue je pense à cause du Covid) avec nos concitoyens sur l'ensemble de nos villages en nous communiquant un calendrier plus précis le cas échéant ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Fabian MARTIN
Conseiller communal
Chef de groupe



Namur, le mercredi 30 août 2023



Monsieur Maxime Prevot
Bourgmestre
Madame Laurence Leprince
Directrice générale

Ville de Namur

Inscription de points à l'ordre du jour du Conseil de Police du 5 septembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Puis-je vous demander d'inscrire ce point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil de Police du 5 septembre 2023 ?

En vous remerciant d'avance je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice générale, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Vol de vélos - Nouveau dispositif bientôt à Namur ?

Monsieur le Bourgmestre,
Chers membres du Conseil,

Suite à l'annonce mi-août du ministre de la Justice, Vincent van Quickenborne, concernant la simplification des règles relatives à l'utilisation de vélos appâts équipés de traceurs GPS dans la lutte contre le vol de vélos, nous aimerions en savoir plus sur l'impact de cette mesure.

Comment ce nouveau dispositif législatif est-il anticipé au niveau de nos forces de police locales ?

Pourriez-vous nous rappeler les démarches possibles auprès de notre police locale quand nous sommes victimes d'un vol de vélo ? J'ai vu qu'il était possible de faire une telle déclaration de vol via la plateforme en ligne de la Police.
Pouvez-vous nous communiquer les chiffres récents des déclarations de vol de vélo via cette plate-forme et les chiffres des déclarations au commissariat ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Carolina Quintero P.